



Programme de commandite d'événements d'AGE-WELL

Conférence, symposium et atelier Commandites

AGE-WELL verse de petites sommes de fonds de commandite à l'organisation de conférences et à d'autres événements qui cadrent avec la mission et la vision du réseau, et qui offrent des possibilités d'échange et d'exploitation de l'information ou d'autres aspects de l'application des connaissances dans des domaines liés à la technologie et au vieillissement.

Habituellement, quatre facteurs influent sur la prise de décisions :

1. La mesure dans laquelle les membres d'AGE-WELL (p. ex. les chercheurs et leur personnel hautement qualifié) assistent à l'événement et présentent les travaux.
2. Le niveau de participation d'AGE-WELL à l'organisation de l'événement.
3. À savoir si l'événement a lieu au Canada ou s'il peut être jugé comme avantageux pour le secteur canadien de la technologie et du vieillissement.
4. La mesure dans laquelle la possibilité de commandite met en lumière AGE-WELL.

Dans le cas des conférences de recherche, les deux premiers critères doivent être remplis de manière substantielle par toutes les candidatures retenues. Les conférences qui font partie d'une série internationale (annuelle, semestrielle, etc.) et qui ont régulièrement lieu au Canada dans le cadre d'une série plus vaste d'événements peuvent être admissibles. Les conférences internationales qui ont une présence canadienne importante, par exemple, les associations nord-américaines ou canadiennes du vieillissement, sont également admissibles.

AGE-WELL pourrait privilégier la désignation d'une composante particulière qui sera appuyée par ses fonds de commandite au cours d'une conférence. Une attention particulière sera accordée aux propositions qui mettent l'accent sur la participation des étudiants, comme les consortiums de doctorants, les séances de présentation par affiches ou de démonstration, et les programmes de bénévoles étudiants qui offrent à ces derniers un accès et une participation à des tarifs d'inscription réduits. Les propositions qui mettent l'accent sur la participation des consommateurs à des conférences pertinentes à la mission et à la vision d'AGE-WELL peuvent également être privilégiées.

Les fonds d'AGE-WELL peuvent servir à financer les déplacements ou à couvrir d'autres dépenses liées à la participation des étudiants (pour les étudiants ou les mentors du corps professoral ou de l'industrie), les activités de réseautage sur place, comme la nourriture et les boissons pendant les séances de présentation par affiches ou de démonstration, ou d'autres dépenses qui font la promotion des objectifs ci-dessus. Les fonds d'AGE-WELL ne doivent pas servir à acheter des boissons alcoolisées.

Une condition de la commandite est de reconnaître AGE-WELL dans le matériel promotionnel de l'événement (le site Web de la conférence, les délibérations, les communiqués de presse, etc.) et d'afficher le logo d'AGE-WELL d'une manière cohérente par rapport aux logos des autres commanditaires. Pour ce qui est des conférences ayant des lignes directrices officielles sur les commandites, AGE-WELL sélectionne normalement l'un des niveaux de commandite prédéfinis.

La contribution attendue d'AGE-WELL dépendra de la mesure dans laquelle

l'événement répond aux critères énumérés ci-dessus, de la taille et de la portée de l'événement et du besoin en matière de fonds. Les contributions ne dépassent habituellement pas 5 000 \$.

La commandite d'AGE-WELL dépend de la disponibilité des fonds. Les demandes seront examinées à n'importe quel moment, mais elles devraient normalement être présentées plusieurs mois avant l'événement afin de maximiser les probabilités qu'elles soient retenues. Les organisateurs doivent s'attendre à entamer un dialogue sur l'utilisation ciblée des fonds.

Processus de demande

Envoyez un courriel à info@agewell-nce.ca pour demander des renseignements supplémentaires sur le processus. Les personnes qui envisagent de présenter une demande sont fortement encouragées à demander des précisions et des conseils au cours du processus de planification. Les demandes dûment remplies doivent être envoyées par courriel à info@agewell-nce.ca pour faire l'objet d'un examen.